

4877 OLNE, le 3 décembre 2019



Service Recette (taxes et redevances),  
Service Logement,  
Agent traitant : Valérie HOUSSELOGE  
Tél : 087/26.02.86  
Fax : 087/26.02.73  
Mail : valerie.houssonloge@olne.be

## AVIS

Le Collège communal porte à la connaissance de ses administrés que, la Directrice générale par délégation du Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville a approuvé en date du 28 novembre 2019, les délibérations du Conseil communal en séance à Olne, le 13 novembre 2019 établissant les règlements relatifs au taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ainsi que le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Ces délibérations n'appellent aucune mesure de tutelle et sont donc devenues pleinement exécutoires.

### Pour les exercices 2020 à 2025 :

- 1) **Le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (7,2%) ;**
- 2) **Le taux des centimes additionnels au précompte immobilier (2.150 centimes additionnels).**

**Cet avis est affiché du 6 décembre 2019 au 13 décembre 2019 inclus.**

Les règlements peuvent être consultés soit sur le site internet : [www.olne.be](http://www.olne.be), soit à l'Administration communale d'OLNE, rue Village, 37 à 4877 OLNE pendant les heures d'ouverture des bureaux. Ils sont également affichés sur les vitres de la bibliothèque située à l'arrière de l'Administration communale d'Olne (*accessible aux personnes à mobilité réduite*) et consultables 24h/24 h et ce, endéans la quinzaine de la date du présent avis.

Le Directeur général,  
J-P. EMBRECHTS

Par le Collège,



Le Bourgmestre,  
C. HALIN

